



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

# I. Généralités

L'application mobile COMPTANDYE ci-après dénommée l' "Application Mobile" et le site <a href="www.comptandye.fr">www.comptandye.fr</a>, ci-après dénommé le "Site", sont édités par la société TRENDEV, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé 47 Rue René Benoist 77860 QUINCY-VOISINS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 821 442 290 RCS MEAUX ayant pour numéro de TVA intra-communautaire FR75821442290, représentée par son Président, Monsieur Julien SIE, laquelle est dénommée la "Société" dans la suite des présentes conditions générales.

Le directeur de la publication est Julien SIE.

Le fournisseur d'hébergement Serveur est la Société OVH (2 rue Kellermann 59100 Roubaix, France) et les instances virtuelles des serveurs sont implantées dans le Cloud publique d'OVH sur le site de Gravelines GR3 en France.

Les présentes conditions générales décrites ci-après détaillent les droits et obligations des relations entre la Société et son client professionnel dans le cadre de l'utilisation de COMPTANDYE, application d'aide au pilotage des activités des micro et autoentrepreneurs artisans à domicile (avec notamment la protection du référentiel client, des offres de services, la sécurisation et l'envoi numérique des factures) présentées sur le site et utilisé via l'application mobile. Sous réserve d'avoir un compte, l'application peut être utilisée sur tous les téléphones, ordinateurs, télévisions et consoles de salon équipées d'un navigateur internet récent et supportant la technologie JAVASCRIPT.

Toute prestation accomplie par la Société TRENDEV implique donc l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales.

# II. Portée des Conditions Générales de vente et d'Utilisation

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (« CGVU ») sont applicables à toute utilisation et à tout accès aux Services à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Elles sont validées électroniquement par le Client au moment de la Souscription et à chaque modification des CGVU.

En tout état de cause, les CGVU sont disponibles à tout moment sur le Site pour les Utilisateurs. Les CGVU prévalent sur tous les documents contractuels émis par le Client.

Le Client reconnait avoir lu et compris les CGVU et accepte d'être lié par elles. COMPTANDYE se réserve le droit de modifier les CGVU à tout moment en notifiant par email toute nouvelle version aux Clients Utilisateurs, qui s'engagent à prendre connaissance de ces modifications.





Toute personne ayant accès à l'Application Mobile, au Site et/ou aux Services, quels que soient sa qualité, le lieu où elle se trouve, les modalités de connexion à l'Application Mobile ou au Site, l'objet et la finalité de son accès à l'Application Mobile, au Site et/ou l'utilisation des Services, est un Utilisateur.

Les présentes conditions générales (ci-après les "Conditions Générales") se décomposent en :

Des conditions générales d'utilisation (ci-après les "CGU"), lesquelles déterminent les règles d'accès et les modalités d'utilisation des services proposés sur l'Application Mobile et sur le Site (ci-après désignés "les Services"), et

Des conditions générales de vente (ci-après les "CGV"), lesquelles déterminent les règles relatives à la vente des Services.

# III. Définitions

Les termes commençant par une majuscule dans les CGVU ont la signification suivante :

"Application " : désigne l'application mobile conçue, développée et exploitée par la Société qui est téléchargeable via des smartphones, des ordinateurs ou tout autre navigateur web récent supportant la technologie JAVASCRIPT.

"Conditions Générales "désigne ensemble les CGU et les CGV.

"CGU" désigne les conditions générales d'utilisation qui régissent l'accès et les modalités d'utilisation des Services.

"CGV" désigne les conditions générales de vente qui régissent la vente des Services.

"Services" : désigne l'ensemble des services mis à la disposition de l'Utilisateur par la Société via l'Application Mobile et/ou le Site.

"Site" : désigne le site www.comptandye.fr édité par la Société.

« Plateforme » : désigne l'infrastructure sécurisée opérant les Services sous forme d'une API (Application Programming Interface).

"Client et/ou Utilisateur" : désigne impérativement toute personne physique majeure, mineure émancipée ou ayant obtenu l'accord préalable de son représentant légal utilisant les Services.

# IV. Description des services fournis par COMPTANDYE

COMPTANDYE propose une application d'aide au pilotage des activités des micro et autoentrepreneurs artisans à domicile.





Les services de l'application COMPTANDYE sont les suivants :

- Protection du référentiel client (fiches de renseignement concernant les clients dit fiches client),
- Gestion centralisée et simplifiée de l'offre (prestations, forfaits, ventes de produit...),
- Regroupement des clients dans un ensemble spécifique aux collectivités et groupes (exemple : comité d'entreprise, EHPAD...),
- Calcul automatique du chiffre d'affaires en temps réel sur la base des factures sauvegardées et protégées dans l'application avec mise en évidence des impayés et des retards de paiement,
- Sécurisation des factures au format numérique dans le « Facturier » et export au format PDF (avec envoi possible par SMS, email, WhatsApp, etc), sécurisation répondant aux critères de la norme NF 525 (logiciel de caisse).

# V. Accès aux services sur inscriptions

### Inscription et création du Compte Client

Pour accéder et utiliser les Services, le Client doit être légalement capable de contracter et se soumet à toute loi applicable (française et/ou étrangère).

Les Services doivent être utilisés pour des objectifs professionnels uniquement.

Un utilisateur peut demander la création d'un compte après avoir saisi quelques informations sur le formulaire simplifié de renseignement en ligne (accessible directement depuis l'application). L'utilisateur reçoit ensuite un email avec ses identifiants (nom d'utilisateur – usuellement son adresse email – et un mot de passe généré automatiquement par l'un des administrateurs de la plateforme COMPTANDYE) et la procédure à suivre pour configurer son compte (incluant notamment la création d'un nouveau de mot qu'il sera le seul à connaître et remplaçant celui initialement fourni).

L'utilisateur dispose, à compter de son inscription, d'un mois pour tester gratuitement l'application et un accès à tous les services de la plateforme.

S'il le souhaite et avant l'expiration de cette période d'un mois, le Client est tenu de renseigner les informations (SIRET, adresse, etc.) qui lui sont demandés et de valider sa souscription à l'offre Payante proposée par l'application COMPTANDYE. Passé ce délai d'un mois, les accès de l'utilisateur seront automatiquement bloqués pour une période de 14 jours au-delà desquels les données de l'utilisateur seront intégralement détruites avec la suppression complète du compte utilisateur sur l'application COMPTANDYE.

En cas de changement des informations du Client, celui-ci devra le notifier par écrit à COMPTANDYE, par email, en lui communiquant les nouvelles informations pertinentes pour la modification de son Compte et la mise à jour de son Compte.

#### Mot de passe

Le mot de passe associé au Compte est strictement personnel et confidentiel et ne doit pas être partagé avec des tiers. Les Utilisateurs sont responsables de la perte de leur mot de passe ou du vol de leur mot de passe.





COMPTANDYE recommande aux Utilisateurs de modifier régulièrement leurs mots de passe et de choisir des mots de passe complexes comprenant des lettres, chiffres et caractères spécifiques.

L'application offre la possibilité de générer automatiquement ce type de mot de passe depuis le profil de l'utilisateur (bouton « changement de mot de passe »). Le changement du mot de passe n'a pas d'incidence sur les sessions connectées de l'utilisateur mais aura un effet sur les futures authentifications.

COMPTANDYE invite les Utilisateurs à consulter le site de la CNIL qui propose une liste de conseils pour gérer ses mots de passe en toute sécurité.

# L'application mobile COMPTANDYE

COMPTANDYE fournit une application mobile et adaptive donnant accès aux Services avec une interface tactile accessible depuis la plupart des smartphones et tablettes. Le Client reconnaît que l'application mobile peut ne pas proposer toutes les fonctionnalités

#### Accès aux modules

Tous les modules professionnels de l'application sont accessibles aux utilisateurs possédant des identifiants.

Lors de leur identification sur le portail d'authentification, une session dédiée, chiffrée est automatique créée sur la plateforme, permettant ainsi à l'application exécutée depuis le navigateur web du Client d'utiliser les services adéquates et autorisés sur la plateforme.

# VI. Obligations de COMPTANDYE

#### **Obligations de COMPTANDYE**

COMPTANDYE concède au Client un droit non exclusif d'accès et d'utilisation des Services conformément aux CGVU.

COMPTANDYE s'engage à faire preuve de prudence et de diligence dans la fourniture d'un service de qualité, conformément aux usages en la matière et aux règles de l'art.

COMPTANDYE s'efforcera de fournir un accès permanent à l'application, 24 heures sur 24 et chaque jour sauf en cas de maintenance programmée telle que définie dans les présentes CGVU, de suspension à l'accès à l'application pour l'une des causes prévues aux présentes ou de force majeure.

## Obligations associées au Contenu du Client

COMPTANDYE s'engage à :

- prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité du Contenu pendant la Durée ;
- ne pas utiliser le Contenu pour une autre finalité que la fourniture de l'application (y compris le soutien technique associé) ;





- ne pas modifier ou changer le Contenu ;
- prendre toutes les précautions raisonnables pour assurer la protection physique du Contenu des Utilisateurs. Les sauvegardes sont effectuées par la Société TRENDev tous les jours entre 01h00 et 06h00, puis externalisées pour une période de rétention maximale de 30 jours.

# VII. Obligations du client utilisateur

## Accès à l'application par les Utilisateurs

Les Utilisateurs doivent utiliser l'application conformément aux CGVU. Ils acceptent d'être liés par la Licence pendant toute la Durée.

Le Client se porte fort du respect des CGVU par ses subordonnés éventuels.

Pour accéder à l'application, les Utilisateurs doivent avoir un accès à un terminal connecté à l'internet et utiliser un navigateur récent configuré pour l'acceptation des cookies. Tous les coûts nécessaires pour l'équipement et la connexion des Utilisateurs à l'internet et de leur accès et d'utilisation de l'application sont de la seule responsabilité du Client pour le compte duquel les Services sont utilisés.

Les Utilisateurs, sous leur seule responsabilité, vérifieront seuls la compatibilité de l'application avec leurs terminaux.

#### **Utilisation des Services**

Pour utiliser et accéder aux Services, les Clients Utilisateurs acceptent de :

- toujours fournir des Données à Caractère Personnel sincères et véridiques et à les mettre à jour si nécessaire afin qu'elles restent complètes et exactes ;
- utiliser l'application conformément à leur destination et selon les termes des CGVU et collaborer de bonne foi avec COMPTANDYE ;
- utiliser l'application conformément à la documentation « guide de démarrage » fournie lors de la confirmation d'inscription;
- respecter les droits des tiers et, plus généralement, toutes les lois et règlements en vigueur relatifs à l'utilisation des Services ;
- ne pas nuire à la réputation de COMPTANDYE, dénigrer les Services ou diffamer COMPTANDYE, notamment sur l'internet, y compris les réseaux sociaux, et d'employer de la mesure et de la prudence quant aux propos concernant COMPTANDYE, les employés de la société TRENDev et/ou ses Services qu'ils souhaiteraient mettre en ligne ;
- ne pas s'engager dans toute conduite qui pourrait interrompre, détruire, limiter ou plus généralement nuire à COMPTANDYE ou permettre aux Clients Utilisateurs d'accéder et d'utiliser les Services sans autorisation, y compris en utilisant des virus, codes malveillants, des programmes ou des techniques d'attaques visant à frauduleusement se procurer les identifiants d'un autre client ou impacter les performances et la disponibilité de la Plateforme;
- ne pas copier ou vendre tout ou partie de l'application et du Site. En cas de violation de ce qui précède, COMPTANDYE se réserve le droit de suspendre l'accès aux Comptes du Client sans indemnité aucune.





#### Le Client reconnaît avoir :

- vérifié l'adéquation des Services à ses besoins et avoir reçu toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire aux Services. COMPTANDYE transmet en effet systématiquement, préalablement à la Souscription, une documentation reprenant la description précise de l'application et des fonctionnalités proposées (sous forme de vidéos et des tutoriels). Le Client bénéficie d'un accès aux Services à titre d'essai;
- été pleinement informé par COMPTANDYE de l'étendue de ses obligations contractuelles aux termes des CGVU.

# Contenu appartenant au Client et accessible via l'application

Le Client est entièrement et seul responsable du Contenu téléchargé, stocké ou mis en ligne via l'application. Il est informé que l'utilisation de l'application ne le dispense pas de faire des copies de sauvegarde.

Le Client concède à COMPTANDYE un droit non-exclusif d'utiliser le Contenu des Utilisateurs afin de faire fonctionner et d'alimenter les Modules et de stocker leur Contenu.

S'agissant du Contenu, le Client s'engage à respecter toutes les exigences légales et réglementaires, en particulier celles liés aux Données à Caractère Personnel, y compris faire toute déclaration requise par l'autorité locale de protection des données. Le Client s'engage à respecter les droits des tiers, y compris les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que les droits d'auteur, droits des brevets, des dessins et marques.

Si le Client ne souhaite plus utiliser l'application COMPTANDYE, il devra télécharger le Contenu et les données qu'il souhaite conserver à partir de l'application si cela n'a pas déjà été fait et ce sous sa seule responsabilité. Ils reconnaissent que COMPTANDYE n'héberge pas leur Contenu indéfiniment et qu'il leur incombe de veiller lors de la résiliation ou de la fin de la Souscription à exporter la dernière sauvegarde de leur Contenu.

#### **Paiement**

Le Client s'engage à réaliser les paiements à COMPTANDYE conformément aux termes des présentes CGVU.

#### VIII. Prix

#### **Prix des Services**

Les Prix applicables pour les Services sont communiqués par tout moyen au choix de COMPTANDYE au Client sur sa demande avant la Souscription.

COMPTANDYE se réserve le droit de faire des offres promotionnelles qui peuvent différer de la politique des Prix communiquée au Client.

#### **Paiement**





Tous les Prix dus au titre des CGVU sont payables d'avance. COMPTANDYE peut accepter, sans y être obligée, d'accorder au Client le bénéfice d'un paiement mensuel dans les conditions suivantes : engagement obligatoire sur un an minimum et prélèvement par carte bancaire à la commande.

Le Client effectue les paiements par carte bancaire. A titre exceptionnel, COMPTANDYE peut accepter, sans y être obligée, un règlement par virement bancaire.

En cas de retard de paiement, le Client sera soumis à une somme forfaitaire de quarante (40) euros. Tout retard dans le versement donne lieu au paiement d'intérêts par le Client sur le montant restant dû à la date d'échéance.

Le taux d'intérêt correspond au taux appliqué par la Banque centrale européenne, à l'échéance, pour ses opérations en euros, augmenté de dix (10) points de pourcentage.

Le Client devra rembourser COMPTANDYE de tous les frais (y compris les éventuels honoraires d'avocats) associés au recouvrement des paiements non honorés par le Client.

COMPTANDYE se réserve le droit, en cas de non-paiement par le Client de l'une de ses factures, ou en cas de violation d'une stipulation contenue dans les CGVU, de suspendre l'accès aux Services jusqu'à ce que le paiement soit reçu dans son montant total.

#### **Factures**

Les factures sont établies uniquement par voie électronique, ce que le Client accepte expressément. La liste des factures est disponible en ligne pour le Client depuis un lien qui lui est communiqué par COMPTANDYE et dans son espace Client. Le Client s'engage à ne pas diffuser ce lien qu'il peut, sous sa responsabilité, activer ou désactiver.

Le Client s'engage à informer COMPTANDYE de tout changement dans son adresse postale et bancaire ou toute autre information nécessaire pour le paiement.

Le Client s'engage à maintenir actifs les moyens de paiements (compte bancaire, carte bancaire) associés à son compte COMPTANDYE, notamment en cas de prélèvement automatique et à informer suffisamment tôt COMPTANDYE de tout changement de coordonnées bancaires pour lui permettre de tenir compte des modifications et de poursuivre les prélèvements.

Tout différend concernant une facture doit être exprimé dans une lettre ou un courriel adressé avec accusé de réception dans les quinze (15) jours à compter de la date de la facture (ou facture pro forma).

En l'absence d'une telle lettre ou de courriel, le Client sera réputé avoir accepté la facture.

# Modifications de la politique de Prix





COMPTANDYE se réserve le droit de mettre à jour sa politique de Prix à tout moment sous réserve des stipulations suivantes.

La nouvelle politique des Prix est immédiatement applicable pour les nouveaux Clients, et pour la souscription à un nouveau Module, que les Clients soient nouveaux ou existants.

- Pour les Clients existants, la nouvelle politique des Prix pour les Services existants sera applicable après renouvellement de la Durée. Les Prix applicables aux Clients lors de la création de leur Compte sont garantis jusqu'au renouvellement de la Durée.
- Pour les cas de renouvellement intervenant pour une Durée pluriannuelle, les Prix resteront inchangés par rapport à la première année de Souscription.

# IX. Durée & résiliation

#### Durée

La Souscription est réalisée pour une Durée d'un (1) mois et se renouvelle automatiquement mensuellement.

A défaut de renouvellement sollicité par le Client, la Souscription prendra fin au dernier jour de la Durée.

#### Résiliation

## Résiliation par le Client

Le Client peut résilier la Souscription en informant COMPTANDYE par tout moyen écrit permettant d'apporter la preuve de sa réception.

Toute résiliation sera effective à la fin de la Durée initialement choisie : la totalité de la Durée initialement choisie sera facturée malgré la résiliation en cours de Souscription.

Aucun remboursement ou crédit ne peut être fait pour une utilisation partielle des Services.

#### Résiliation par COMPTANDYE

COMPTANDYE se réserve le droit de résilier la Souscription d'un Client à tout moment en cas de non-respect des CGVU par ce même Client pour le Compte à partir duquel les Services sont utilisés. En cas de retard de paiement de plus de trente (30) jours, COMPTANDYE peut considérer que les CGVU ont été résiliées à la date à laquelle le paiement est dû. COMPTANDYE se réserve le droit de résilier unilatéralement la Souscription d'un Client si le Contenu stocké, mis en ligne et/ou échangé par les Utilisateurs créait des problèmes opérationnels ou relatifs à ses serveurs.





Le Client concerné sera avisé par e-mail et SMS et verra son accès à l'application bloqué pour une durée maximale de 14 jours à l'issue de laquelle son compte sera supprimé.

Les Prix payés par le Client correspondant à la Durée restant à courir au-delà de l'avis ci-dessus ne seront pas remboursés.

# Accès aux données/ Restitutions de données/ Effacement de données

Après la Durée ou la Résiliation de la Souscription, quelle que soit la raison, les Clients pourront, dans les quatorze (14) jours suivant la fin de leur abonnement, effectuer une demande auprès de COMPTANDYE afin d'accéder à l'application pour consulter et exporter les données suivantes, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par tout terminal : produits, services, clients, contacts, prospects, fournisseurs, tâches, exports comptables, paiements, remises en banque, devis, factures, bons de livraisons, bons de commandes, avoirs, proforma, modèles, abonnements, entrées de timetracking, tickets de caisse, mouvements de stocks, numéros de série, achats, lignes de document d'achat, lignes de document de vente, opportunités, locations, tickets et conversations, mailing listes, contenu des mailing listes, campagnes d'emailing, liste des destinataires des campagnes, notes de frais.

COMPTANDYE supprimera le Contenu des Clients quatorze (14) jours après la fin de leur abonnement, sauf pour les éventuels Contenus archivés dont la conservation plus longue serait imposée par la législation ou la réglementation.

# X. Responsabilité et exclusion de garanties

# Responsabilités et garanties de COMPTANDYE

#### Général

COMPTANDYE fournit les Services au terme d'une obligation de moyens.

Les Services ne peuvent jamais se substituer aux fonctions administratives et de gestion et aux obligations des Clients. Sous réserve de la Souscription aux Services concernés, l'assistance de COMPTANDYE est donnée seulement pour l'utilisation de l'application, mais non pour l'organisation ou le management des activités des Clients.

Les informations fournies par COMPTANDYE ne constituent pas un conseil, qu'elles soient commerciales, financières, juridiques, ou d'autres natures.

COMPTANDYE NE GARANTIT PAS QUE LES SERVICES ET L'APPLICATION PERMETTRONT AU CLIENT D'ATTEINDRE LES RESULTATS ESCOMPTES OU DE REALISER DES OBJECTIFS SOUHAITES. PLUS GENERALEMENT, COMPTANDYE NE GARANTIT PAS QUE LA SOUSCRIPTION AUX SERVICES ET A L'APPLICATION AMELIORERA LA PERFORMANCE DE L'ACTIVITE DU CLIENT. CETTE CLAUSE EST ESSENTIELLE POUR COMPTANDYE ET FAIT PARTIE DE L'ACCORD DES PARTIES.





En aucun cas, COMPTANDYE ne sera directement ou indirectement responsable de tout dommage causé aux Clients Utilisateurs ou à une tierce partie en raison de leur faute. COMPTANDYE se réserve le droit d'arrêter la commercialisation des Services sans indemnité après un préavis de deux (2) mois et de modifier à sa seule discrétion les Services, y compris quant aux fonctionnalités de l'application.

## Contenu du Client, archivage et sécurité

Le Contenu du Client est stocké sur COMPTANDYE en vue de son archivage pendant quatorze (14) jours après la fin de son abonnement, sauf pour les éventuels Contenus dont la conservation plus longue serait imposée par la législation ou la réglementation.

COMPTANDYE ne permet l'accès aux Services et au Contenu qu'aux personnes spécifiquement autorisées par COMPTANDYE et par le Client. COMPTANDYE met en œuvre les mesures et moyens techniques nécessaires pour assurer la sécurité des connexions, des Contenus des Clients et de leurs Données à Caractère Personnel.

#### **Services**

COMPTANDYE ne garantit pas que les Services ne comportent pas d'anomalies ou d'erreurs, pouvant être corrigés ou que l'application fonctionnera sans interruption ou dysfonctionnement, ou qu'elle est compatible avec du matériel ou une configuration autre que ceux expressément approuvés par COMPTANDYE.

Les mises à jour de l'application peuvent se tenir à tout moment et peuvent provoquer une interruption temporaire des Services. COMPTANDYE se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accès aux Modules et, plus généralement, aux Services :

- pour effectuer des interventions techniques de maintenance ou d'amélioration des Services qui contribueront à leur bon fonctionnement ou pour réparer une panne. COMPTANDYE fera ses meilleurs efforts pour avertir le Client de ces interruptions ;
- en cas d'indisponibilité des serveurs pour quelque motif que ce soit;
- en cas d'impayés, de manquements aux CGVU, d'atteintes par un tiers portées à la sécurité de l'application et des Contenus hébergés par COMPTANDYE. Aucune interruption temporaire des Services ne donnera lieu à une quelconque indemnité pour le Client. Les Services peuvent être modifiés en fonction des améliorations et des mises à jour effectuées sans en informer les Clients Utilisateurs. Les Services peuvent être modifiés, amendés et / ou autrement modifiés à tout moment et à la seule discrétion de COMPTANDYE.

#### Limitation de garantie de COMPTANDYE

DANS LES LIMITES PREVUES PAR LA LOI EN VIGUEUR, LES SERVICES DE COMPTANDYE (NOTAMMENT POUR L'APPLICATION PROPOSEE) SONT FOURNIS ET LICENCIES EN L'ETAT SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE. COMPTANDYE NE GARANTIT PAS QUE L'UTILISATION DES SERVICES SERA SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR.





QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, LA RESPONSABILITE GLOBALE CUMULEE DE COMPTANDYE NE SAURAIT JAMAIS EXCEDER LE MONTANT DES SOMMES EFFECTIVEMENT PERÇUES D'UN CLIENT PAR COMPTANDYE EN REMUNERATION DES SERVICES POUR LA DUREE. LA RESPONSABILITE DE COMPTANDYE NE POURRA ETRE ENGAGEE QUE POUR LE SEUL DOMMAGE DONT COMPTANDYE EST DIRECTEMENT ET EXCLUSIVEMENT A L'ORIGINE, SANS AUCUN ENGAGEMENT SOLIDAIRE OU IN SOLIDUM AVEC LES TIERS AYANT CONCOURU AU DOMMAGE.

#### Responsabilité et garantie du Client

#### Accès et utilisation des Services

Le Client reconnaît que l'application constitue une plate-forme particulièrement complexe notamment en termes de technologie informatique.

En l'état actuel des connaissances, les tests et les expériences ne peuvent couvrir toutes les utilisations possibles. Le Client s'engage donc à supporter les risques d'inadéquation ou d'indisponibilité de l'application. Le Client agit comme une entité indépendante et, en conséquence assume tous les risques de son activité. Il est seul responsable de la Souscription, de l'information des contenus et des fichiers transmis, distribués ou recueillis, ainsi que de leur fonctionnement et leur mise à jour.

#### Le Client est responsable de :

- son accès et de l'utilisation des Services ;
- l'obtention et le maintien de tout l'équipement nécessaire pour accéder à l'application ;
- s'assurer qu'un tel équipement est compatible avec l'application. Le Client peut à ses risques donner accès à son Compte à ses clients. L'assurance du Client doit couvrir ces risques. Le Client doit faire toutes les réclamations contre COMPTANDYE dans les quarante-huit (48) heures suivant l'événement.

#### **Contenus du Client**

Les Clients Utilisateurs conviennent que COMPTANDYE n'exerce aucun contrôle sur leur Contenu. Les Clients Utilisateurs garantissent qu'ils sont entièrement et uniquement responsables du Contenu et qu'ils possèdent tous les droits, ou ont obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation du Contenu.

Les Clients Utilisateurs sont responsables de toute publication de Contenu sur leur Compte. Ils ne doivent pas fournir un Contenu qui pourrait être jugé illégal, indécent ou dommageable de quelque façon ou forme ou qu'il n'est pas autorisé à le faire, y compris, mais sans s'y limiter, le Contenu qui entrerait en violation avec des droits de tiers.

Le Client se porte fort pour les Contenus stockés par ses clients auxquels il aura donné accès aux Services. Le Client est responsable du respect des obligations légales et réglementaires en matière de traitement de Données à Caractère Personnel.





Le Client s'engage à se conformer à tout moment aux lois et règlements en vigueur et à répondre à toute demande d'information de COMPTANDYE pour vérifier la conformité des traitements et la sécurité des Données à Caractère Personnel que le Client traite directement ou indirectement.

Les Clients Utilisateurs doivent prendre, dans une telle période, toutes les dispositions pour sauvegarder leur Contenu régulièrement et plus particulièrement après la Durée.

#### **Equipement des Clients Utilisateurs**

Pour utiliser et pour améliorer les Services, COMPTANDYE peut recommander des prérequis techniques ou certaines configurations. Les Clients Utilisateurs sont responsables du suivi de ces prérequis techniques ou recommandations.

Les Clients Utilisateurs sont seuls responsables de leur connexion à l'internet et de tous les frais afférents.

L'accès aux Services peut se faire au moyen de logiciels téléchargés sur les terminaux des Clients et des Utilisateurs.

Les Clients Utilisateurs conviennent que COMPTANDYE peut automatiquement mettre à jour ces logiciels, et les CGVU s'appliqueront à ces mises à jour.

Les Clients Utilisateurs déclarent comprendre que COMPTANDYE ne peut pas être tenu responsable en cas d'interruption de l'internet, de virus affectant leurs données et / ou logiciels, de l'éventuelle utilisation abusive des mots de passe de Compte et, plus généralement, de tous les dommages causés par des tiers.

Le Client est seul responsable de l'utilisation et de la mise en œuvre de moyens de sécurité, de protection et de sauvegarde de ses équipements, de ses Contenus et logiciels.

A ce titre, il s'engage à prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses Contenus. L'Utilisateur s'engage à ne commettre aucun acte qui pourrait mettre en cause la sécurité des Services.

## **Garanties du Client**

Le Client garantit COMPTANDYE (et ses sociétés affiliées et filiales et de leur dirigeants, administrateurs, employés, agents) à l'encontre de toute réclamation ou demande, y compris les frais d'avocats raisonnables, faite par un tiers du fait de la violation des CGVU, de leur utilisation abusive des Services (y compris par les Utilisateurs) ou de la violation de toute loi ou des droits d'un tiers.

Le Client reconnaît utiliser les Services dans le respect des lois et règlements en vigueur. Dans le cas où COMPTANDYE serait tenu solidairement responsable par l'administration fiscale du fait de l'utilisation irrégulière des Services par le Client et/ou les Utilisateurs, le Client s'engage à indemniser COMPTANDYE à hauteur de l'intégralité des sommes qui pourraient lui être réclamées.





# XI. Propriété intellectuelle

## Propriété intellectuelle de COMPTANDYE

L'application, le Site et les Services appartiennent sans aucune limitation à COMPTANDYE.

Les Clients Utilisateurs sont autorisés à utiliser les Services conformément à la Licence. Tous les droits non expressément accordés par les CGVU sont réservés.

Le site de COMPTANDYE et l'application développée par COMPTANDYE sont des œuvres originales protégées par les droits de propriété intellectuelle et les conventions internationales. Les Clients Utilisateurs garantissent qu'ils ne modifieront, loueront, emprunteront, vendront ou distribueront pas ces œuvres, ou ne créeront pas d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur elles. Ils s'engagent à ne pas mettre en œuvre de procédé d'ingénierie inverse (rétro-ingénierie), sauf dans les conditions légales.

Aucune utilisation du nom ou de la marque de COMPTANDYE ne peut intervenir sans son consentement préalable écrit.

Les Clients Utilisateurs reconnaissent que COMPTANDYE est l'unique propriétaire de ses droits de propriété intellectuelle, et en particulier de l'application et ne doivent à aucun moment contester cette propriété ou la validité de la propriété intellectuelle de COMPTANDYE ou des droits qui y sont attachés.

Les éléments disponibles via les Services ou sur le Site tels que l'application, bases de données, les outils, la plate-forme, les pages Web, textes, photographies, images, icônes, sons, vidéos et plus généralement toutes les informations disponibles pour les Clients Utilisateurs sont la propriété, entièrement et exclusivement de COMPTANDYE.

Aucune des Parties n'acquiert de droit de propriété intellectuelle sur les bases de données de l'autre, ni sur ses marques, dessins, graphiques, écrans ou logiciels. Les Clients Utilisateurs sont autorisés à n'utiliser l'application qu'aux termes de la Licence.

#### Propriété intellectuelle des Clients

Les Données du Client appartiennent au Client qui autorise expressément COMPTANDYE à utiliser ces données exclusivement dans les conditions et limites prévues dans les présentes CGVU.

# XII. Protection des données à caractère personnel

Le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018 prévoit un nouveau dispositif en matière de protection des données à caractère personnel. En particulier, l'article 28 du RGPD vient préciser que le responsable de traitement et le sous-traitant doivent prévoir par contrat un certain nombre de mentions spécifiques relatives au traitement des Données Personnelles; lesquelles sont reprises au présent article.





#### **Description du traitement**

COMPTANDYE recueille et traite les données que les Utilisateurs fournissent volontairement afin d'accéder à l'application et de l'utiliser conformément aux présentes CGVU, ainsi que les données relatives aux préférences des Utilisateurs et au trafic : nom, prénom, courriel, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, photographie, nom de leurs clients ou prospects, identifiants, adresse IP...

COMPTANDYE peut également traiter ces données afin de proposer à ses Clients et prospects des offres commerciales.

Si le Client utilise les services pour traiter d'autres Données ou catégories de Données à Caractère Personnel ou pour d'autres traitements ou finalités, le Client le fait à ses risques et périls et COMPTANDYE ne peut être tenue pour responsable en cas de manquement à la réglementation.

Les personnes concernées par le traitement sont : le Client, les salariés du Client ; les clients, prospects et fournisseurs du Client, etc.

Les accès aux données sont tous chiffrés et sécurisés (HTTPS + JAVA EE Security). Les mots de passes des utilisateurs sont chiffrés de façon non réversible de telle sorte que l'utilisateur soit le seul à connaître son mot de passe et à pouvoir accéder avec ses identifiants en tant qu'utilisateur authentifié à la Plateforme (protection contre les failles XSS et XSRF). Les données des utilisateurs sont conservées et protégées sur la plateforme et ne font pas l'objet d'un traitement par les Services autre que le fonctionnement normal de l'application. Les données métiers ne sont pas partagées avec des tiers extérieurs et les développeurs ne travaillent que sur la base d'échantillons).

#### Obligations générales des Parties

Les Parties reconnaissent que COMPTANDYE, afin d'exécuter ses obligations aux termes des présentes CGVU, aura accès et traitera les Données à Caractère Personnel fournies par le Client en qualité de sous-traitant au sens de la réglementation.

Le Client reconnaît que les ressources mises en œuvre dans le cadre des présentes CGVU par COMPTANDYE constituent des garanties suffisantes de conformité au regard de la réglementation.

COMPTANDYE s'engage à traiter les Données à Caractère Personnel pour les seules finalités et dans les conditions convenues dans les CGVU, afin de fournir les services et remplir ses obligations au titre des présentes CGVU.

En sa qualité de responsable de traitement, le Client est responsable du respect de ses propres obligations légales et réglementaires en matière de traitement de Données à Caractère Personnel. Le Client s'engage à se conformer à tout moment aux lois et règlements en vigueur en la matière.

Les Parties reconnaissent que la réalisation de l'objet des présentes CGVU et l'utilisation des Services constituent les instructions documentées du Client. Il est





précisé que toute instruction non documentée par écrit, ou non conforme à la réglementation n'est pas prise en compte par COMPTANDYE.

COMPTANDYE informe immédiatement le Client si, selon lui, une instruction constitue une violation du présent règlement ou d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres relatives à la protection des Données à Caractère Personnel.

Il est entendu que COMPTANDYE ne saurait être tenue pour responsable des décisions prises par le Client en tant que responsable du traitement et que l'objet des présentes CGVU n'est pas la prestation de conseils juridiques.

Le Client s'engage à alerter sans délai le prestataire en cas d'évolution des services demandés par le Client, entraînant ou risquant d'entraîner un changement de statut de COMPTANDYE au regard de la réglementation.

## Coopération et assistance

Le Client reconnaît que les diligences suivantes satisfont à l'obligation de coopération et d'assistance de COMPTANDYE pour lui permettre d'assurer la conformité du traitement à la réglementation, s'agissant notamment :

- des notifications de violations, qui lui seront transmises par COMPTANDYE dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance de ladite violation (12.3.2 Sécurité et confidentialité);
- des demandes d'exercice des droits des clients du Client (accès, rectification, opposition, portabilité). En sa qualité de sous-traitant, COMPTANDYE se limite en effet à assister le Client pour lui permettre de remplir ses propres obligations. Ainsi, COMPTANDYE ne répond jamais aux demandes d'exercice qui sont adressées directement : dans l'hypothèse où COMPTANDYE viendrait à être destinataire d'une telle demande, elle sera transmise au Client dans les meilleurs délais afin que ce dernier puisse gérer les suites à lui donner ;
- des documents et informations nécessaires à la satisfaction par le responsable de traitement de ses obligations.

#### Sécurité et confidentialité

Le Client reconnaît que les diligences suivantes satisfont à l'obligation de sécurité et de confidentialité nécessaires à la conformité du traitement à la réglementation :

- Le contrôle de la sécurité des serveurs et de la mise à jour des logiciels d'exploitation de COMPTANDYE est effectuée en temps réel ;
- COMPTANDYE ne permet l'accès aux Services et aux Données du Client qu'aux personnes spécifiquement autorisées par COMPTANDYE et par le Client.
- Aucun employé de COMPTANDYE n'a accès aux Données du Client, sauf si l'accès à ces informations est nécessaire pour la Souscription ou pour la mise en œuvre des Services.
- Chaque collaborateur de COMPTANDYE est tenu par un engagement relatif à la protection des Données à Caractère Personnel ;
- COMPTANDYE préviendra le Client de toute violation des Données à Caractère Personnel qui lui sont confiées par le Client, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance compte tenu du délai de notification imparti au responsable de traitement par les articles 33 et 34 du RGPD.





- COMPTANDYE enquêtera rapidement sur toute violation des Données à Caractère Personnel afin de remédier à une telle violation.
- COMPTANDYE informera le Client rapidement des mesures correctives et des mesures mises en place pour y remédier.
- COMPTANDYE s'engage à porter assistance au Client dans sa démarche de mise en place d'une étude d'impact sur la vie privée, dans la limite de la prestation de sous-traitance et des informations à la disposition de COMPTANDYE, sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

#### Localisation - Transferts des données

Les Données Personnelles des Utilisateurs sont stockées en France.

COMPTANDYE s'engage à ne pas transférer les Données à Caractère Personnel traitées dans le cadre des CGVU hors de l'Union Européenne sauf accord préalable du Client.

COMPTANDYE s'assure que les garanties appropriées sont apportées pour encadrer tout transfert éventuel de Données à Caractère Personnel.

### Destruction de données à caractère personnel

A la fin du présent Contrat, dans un délai de 14 jours à compter, COMPTANDYE supprimera et détruira en toute sécurité les Données à Caractère Personnel.

# XIII. Interopérabilité

Conformément à l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle, le Client peut obtenir des informations auprès de COMPTANDYE sur l'interopérabilité des Services en adressant sa demande par courrier recommandé à : SAS TRENDEV 47 RUE RENE BENOIST, 77860 QUINCY-VOISINS ou par email à dposecurity@comptandye.fr.

COMPTANDYE disposera d'un délai de deux (2) mois pour envoyer les informations demandées au Client. L'information sera communiquée dans le seul but de remplir ses obligations juridiques. En aucun cas, ces informations ne devront être fournies par le Client à un tiers, même à titre gratuit.

#### XIV. Sous-traitance

Sans préjudice des dispositions ci-dessus, COMPTANDYE se réserve le droit de soustraiter tout ou partie des Services.

## XV. Divers

#### Non-sollicitation de personnel

Le Client s'engage, à ne pas embaucher ou solliciter l'embauche ou les services (sous quelque forme que ce soit), pour lui-même ou pour un tiers, directement ou





indirectement, de tout salarié de COMPTANDYE (c'est-à-dire de toute personne salariée de COMPTANDYE au jour de la conclusion de la Souscription, ou qui conclurait un contrat de travail avec COMPTANDYE pendant la Durée, peu important qu'elle ait quitté COMPTANDYE pendant cette Durée) ou d'inciter un des salariés de COMPTANDYE à cesser les fonctions qu'il exerce ou exercera au sein de COMPTANDYE.

Cette obligation prendra fin dix huit (18) mois après la résiliation de la Souscription pour quelque motif que ce soit.

En cas d'inexécution du présent article, le Client s'engage à verser à COMPTANDYE à titre de clause pénale, une somme égale à dix huit (18) mois du salaire mensuel (déduction faite des cotisations sociales patronales et salariales) versé par COMPTANDYE au salarié concerné à la date à laquelle l'inexécution de l'obligation serait constatée.

Cette pénalité sera due pour chaque salarié de COMPTANDYE qui serait embauché par le Client ou dont les services seraient sollicités par le Client sous quelque forme que ce soit. Conformément à l'article 1228 du code civil, COMPTANDYE peut poursuivre l'exécution forcée de cette obligation au lieu de réclamer le paiement de cette clause pénale.

#### Confidentialité

Les « Informations Confidentielles » sont, sans que cette liste soit limitative, toutes les informations et données communiquées par une Partie à l'autre Partie, dans le cadre de l'exécution de la Souscription, par écrit et/ou oralement, sous forme notamment de graphiques, dessins, plans, rapports, listes de clientèle, listes de prix, résultats, comptes rendus de réunions, instructions et autres éléments de quelque forme que ce soit.

Chaque Partie s'engage en son nom (et au nom et pour le compte de ses mandataires sociaux, salariés et sous-traitants) à conserver strictement confidentiel, en utilisant les mêmes moyens et procédés que ceux utilisés pour ses propres informations confidentielles, les Informations Confidentielles.

Cette obligation de confidentialité ne couvre pas les Informations Confidentielles :

- qui sont dans le domaine public à la date de leur communication ni celles qui sont tombées dans le domaine public postérieurement à cette date (sans que ce fait résulte d'une violation des CGVU)
- qui ont été communiquées à une Partie à titre non confidentiel par une source autre que l'autre Partie, à condition que ce ne soit pas en violation d'un accord de confidentialité ou des CGVU ; et
- qu'une disposition législative ou réglementaire ou une décision de justice ou une autorité quelconque obligeraient à divulguer.

#### Absence de droit de rétractation

Conformément au Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux Services fournis par COMPTANDYE dans la mesure où ils sont





exclusivement destinés à des Clients professionnels et qu'ils entrent dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'ils agissent au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

#### Contact

Pour toute demande, les Clients Utilisateurs peuvent écrire à COMPTANDYE, à l'adresse suivante : 47 RUE RENE BENOIST, 77860 QUINCY-VOISINS

Les Clients Utilisateurs peuvent signaler les abus, harcèlement, contenu inapproprié, les plaintes de la vie privée ou, plus généralement, toute violation de la loi par un tiers en envoyant un email à COMPTANDYE avec les informations qu'il juge pertinentes.

#### **Force Majeure**

Aucune partie ne sera responsable pour tout défaut ou retard dans l'exécution causé par un élément constitutif d'un cas de force majeure en application de l'article 1218 du code Civil, tel que mais sans se limiter, les incendies, inondations, catastrophes naturelles, tremblement de terre, arrêt des connexions Internet par le fournisseur d'accès, cyber-attaques, grèves, lock-out ("Force Majeure").

Dans cette hypothèse, les obligations des Parties seront suspendues à compter de la notification de cette cause exonératoire par l'une des Parties à l'autre Partie et cela, jusqu'à sa cessation.

Dans la mesure où de telles circonstances se poursuivraient pendant une durée supérieure à quinze (15) jours, les Parties conviennent d'engager des discussions en vue de modifier les termes de leurs engagements respectifs.

Si aucun accord ou aucune alternative n'était possible, ces engagements pourront alors être dénoncés sans dommages et intérêts, sur simple notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité ni préavis.

# Divisibilité, renonciation, invalidité

Les CGVU et la Politique de confidentialité constituent l'intégralité de l'accord entre les Clients et COMPTANDYE concernant les Services.

Aucune renonciation par COMPTANDYE à l'une de ses obligations ne doit être considérée ou interprétée comme une renonciation à son bénéfice. Si une ou plusieurs stipulations des CGVU sont déclarées non valides, les autres garderont toute leur force et portée.

Dans ce cas, les Parties devront, si possible, remplacer cette stipulation annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet des CGVU.

#### Relations entre les parties

Les CGVU ne pourront en aucun cas être considérées comme établissant entre les Parties une société de fait ou une société en participation ou toute autre situation





entraînant entre elles une quelconque représentation réciproque ou solidarité à l'égard des tiers. Les CGVU ne généreront aucun lien de subordination entre les Parties qui conservent leur pleine et entière autonomie l'une par rapport à l'autre.

#### Intuitu personae

Il est strictement interdit aux Clients Utilisateurs de céder tout ou partie de leurs droits et obligations aux termes des présentes CGVU.

#### Communication

Sauf stipulation contraire écrite, COMPTANDYE est autorisé par les Clients à les nommer sur n'importe quel document, électronique ou autre, en tant que référence.

#### Survie d'articles

Les articles IX, X, XI, XII, XIII et XV survivront à l'expiration ou à la résiliation de la Souscription pour quelque motif que ce soit.

## **Ethique et développement durable**

Les Parties déclarent respecter les principes défendus par l'organisation internationale du travail et leur législation en vigueur en matière de droit du travail, participer à la prévention des risques axée sur la sécurité du travail et, plus généralement, être en conformité avec la législation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs, adhérer aux principes de protection de l'environnement et maîtriser les conséquences de leur activité sur l'environnement et participer à la lutte contre la corruption.

# XVI. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le site sont rédigées en langue française et soumises à la loi française. En cas de différend ou litige entre les parties, celles-ci s'efforceront, de bonne foi, de parvenir à un accord amiable. Si aucune solution amiable n'était trouvée les tribunaux de Paris seront compétents pour connaître du litige ou de la difficulté.

Dans l'hypothèse où une version traduite des CGVU entre en conflit avec la version française, la version française prévaudra.

DANS LES LIMITES PREVUES PAR LA LOI EN VIGUEUR, TOUT LITIGE QUANT A SA VALIDITE, SON INTERPRETATION OU SON EXECUTION, SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS DU RESSORT DU SIEGE SOCIAL DE COMPTANDYE, Y COMPRIS EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.